

**RAPPORT DE GESTION
PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2010
AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009**

Le rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital d'Orbit Garant Drilling Inc. Ce rapport contient des énoncés prévisionnels. Reportez-vous à la section « Énoncés prévisionnels » pour lire une analyse des risques, des incertitudes et des hypothèses associés à ces énoncés.

Ce rapport de gestion doit être lu en même temps que les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés comparatifs du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2009 à comparer avec la période correspondante de l'exercice précédent, et également avec les états financiers récapitulatifs vérifiés et le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de la société pour l'exercice ayant pris fin le 30 juin 2009.

Ces états financiers intermédiaires consolidés ont été préparés en utilisant des conventions et des méthodes comptables conformes à celles utilisées lors de la préparation des états financiers consolidés et vérifiés de la société pour l'année fiscale ayant pris fin le 30 juin 2009, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles conventions comptables tel qu'indiqué plus loin dans la section « Changements des conventions comptables ». Ces états financiers intermédiaires consolidés sont à tout point de vue conformes aux exigences des principes comptables canadiens généralement acceptés relatifs aux états financiers annuels, à l'exception de certaines présentations d'informations par voie de notes. Tous les montants de ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans ce rapport de gestion, toute référence à la « société » ou à « Orbit Garant » désigne, selon le contexte, soit Orbit Garant Drilling Inc., soit Orbit Garant Drilling Inc. et sa société de personnes à 100 %, Orbit Garant Drilling, une société en nom collectif et ses filiales à 100 %, y compris 9116-9300 Québec Inc. (« Soudure Royale »), 4378792 Canada Inc., Drift Exploration Drilling Inc. et Drift de Mexico S.A. de C.V., (les deux dernières étant dans leur ensemble appelées « Drift ») et 9129-5642 Québec Inc. (« Forage + »), qui a été acquise en octobre 2008.

Ce rapport de gestion est daté du 11 novembre 2009. Toutes les informations communiquées dans le présent document sont à jour à cette date, sauf indication contraire.

Des renseignements complémentaires sur la société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice financier le plus récent, sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

Les lois sur les titres de placement encouragent les sociétés à communiquer leurs énoncés prévisionnels afin que les investisseurs comprennent mieux les possibilités futures d'une société et prennent des décisions de placement éclairées.

Ce rapport de gestion contient des énoncés prévisionnels relatifs aux objectifs de la société, à ses stratégies, à sa santé financière, à ses résultats d'exploitation, à ses flux de trésorerie et à ses activités. Ces énoncés sont « prévisionnels » parce qu'ils s'appuient sur des prévisions, des estimations et des hypothèses courantes relatives aux marchés sur lesquels la société opère, au climat économique mondial et son influence sur le secteur minier, au contexte économique canadien et à la capacité de la société à attirer et à conserver des clients et à gérer ses actifs et ses frais d'exploitation.

Les résultats réels pourraient s'avérer très différents des prévisions si des risques connus ou inconnus affectaient les activités, ou si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La société ne garantit pas que les énoncés prévisionnels se concrétiseront, et le lecteur est par conséquent invité à ne pas s'appuyer sur ces énoncés prévisionnels.

La société rejette toute intention et n'assume aucune obligation relative à la mise à jour des énoncés prévisionnels, même si de nouvelles informations sont rendues disponibles à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison. Les risques pouvant faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent de ses prévisions courantes sont analysés dans ce rapport de gestion.

POINTS PRINCIPAUX DU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2010

- Les revenus sont passés à 24,4 millions de dollars au premier trimestre de l'année fiscale 2010 par rapport à 23,1 millions de dollars au même trimestre de l'exercice 2009, soit une augmentation de 5,6 %
- 278 974 mètres de forage ont été terminés au premier trimestre, soit une hausse de 19 % par rapport aux 233 453 mètres du premier trimestre de l'année fiscale 2009
- Un parc croissant de 139 appareils de forage, notamment 3 nouvelles foreuses au premier trimestre
- Une dette réduite à 3,5 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2010 par rapport à un montant de 10,7 millions de dollars au premier trimestre de l'année fiscale 2009, ce qui représente une baisse de 67,3 %
- Un flux net de trésorerie en hausse atteignant 3,4 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2010 par rapport à un montant négatif de 0,2 million de dollars au premier trimestre de l'année fiscale 2009*

**Le flux net de trésorerie correspond à l'encaisse moins la partie actuelle de la dette à long terme et de la dette à court terme*

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Depuis son siège social de Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant gère un parc de 139 appareils de forage mis au service du secteur minier au Canada et à l'étranger. La société possède des infrastructures peu coûteuses et elle est verticalement intégrée à Soudure Royale qui fabrique des appareils de forage pour la société et pour des tiers (procurant ainsi un avantage compétitif en termes de prestation de services de forage). La société se focalise sur le « forage spécialisé », terme qui se rapporte aux projets de forage effectués dans des endroits isolés ou dont la portée, la complexité ou la nature technique ne permettent pas, selon la direction, que des petites sociétés de forage traditionnelles s'en chargent.

La société possède trois secteurs d'exploitation : Forage au Canada (y compris le forage en surface et le forage sous terre du pays), Forage à l'étranger et Fabrication au Canada (Soudure Royale).

Les services de forage spécialisés, qui génèrent une marge brute supérieure à celle des services de forage habituels, représentent environ 60 % des revenus totaux de la société.

La société propose à la fois des services de forage en surface et sous terre qui représentent respectivement environ 56 % et 44 % des revenus de la société.

Environ 75 % des revenus de la société proviennent des activités liées à l'or, tandis qu'environ 25 % des revenus proviennent des activités liées aux métaux de base et d'autres activités.

Orbit Garant œuvre dans des territoires stables, et environ 93 % des revenus de la société sont générés au Canada. La société opère également aux É.-U., au Mexique, au Suriname et en Guyane.

Environ 65 % des clients de la société sont des grandes et moyennes sociétés minières avec lesquelles la société a conclu des contrats de un à trois ans.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

L'objectif de la société consiste à devenir l'une des plus grandes sociétés de forage basées au Canada offrant des services de forage sous terre et en surface, à chaque étape de l'exploration, du développement et de la production, en menant la stratégie d'entreprise suivante :

- En se concentrant sur les sociétés minières et d'exploration intermédiaires principales en bonne santé financière opérant dans des territoires stables;
- En offrant des services de forage spécialisés et traditionnels;
- En fabriquant des appareils de forage et du matériel répondant aux besoins des clients;
- En organisant des cours de formation pour le personnel de la société afin d'améliorer en permanence le rendement de la main-d'œuvre et d'assurer la disponibilité d'effectifs qualifiés;
- En maintenant des normes de sécurité supérieures dans l'environnement de travail et en encourageant la protection de l'environnement;
- En établissant et en entretenant des relations à long terme avec les clients; et
- En favorisant les ventes croisées des services de forage entre les clients existants.

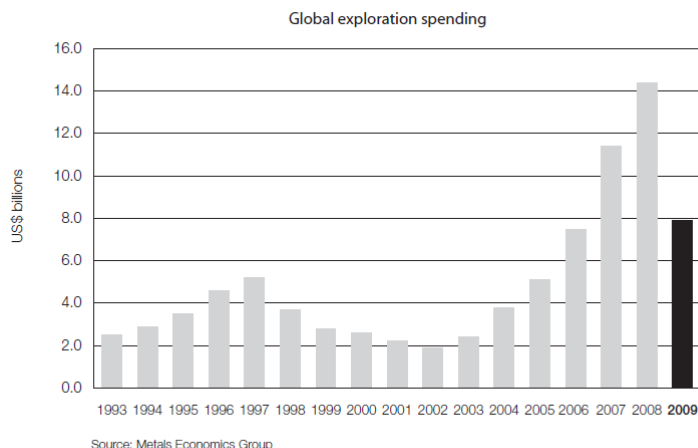
APERÇU DU SECTEUR

Bien que la conjoncture reste difficile dans l'industrie du forage, l'économie mondiale commence à montrer de légers signes de reprise. Toutefois, on s'attend à ce que la reprise soit lente et progressive étant donné que l'inflation et les dégâts causés dans le secteur financier continuent de freiner l'expansion économique.

Tout comme l'économie mondiale, l'industrie minière et des minéraux montre également des signes de croissance, étant donné que la tendance du marché est devenue positive en ce qui concerne le prix des matières premières. Au début de l'année 2009, le prix des métaux de base a commencé à augmenter en réaction aux mesures de stimulation du gouvernement et à une forte demande de la Chine, et cette hausse s'est poursuivie au deuxième semestre, quoique plus lentement. L'or, habituellement considéré comme une valeur sûre dans un contexte économique difficile, continue de bénéficier de cette position, ainsi que de la valeur décroissante du dollar américain et de la menace de l'inflation à long terme.

Les répercussions de la récession économique sont encore visibles au deuxième trimestre 2009 alors que le marché du crédit demeure tendu et que l'accès au capital continue d'être difficile, en particulier pour les sociétés moins florissantes. Les grandes sociétés minières et d'exploration

qui ont réduit leurs dépenses d'exploration et baissé leur production en vue d'économiser leur capital au début de l'année 2009 sont restées conservatrices et prudentes en termes de programmes de dépenses au cours du second semestre, tandis que les petites sociétés d'exploration sont encore largement exclues des marchés. Cette dernière tendance explique en grande partie le déclin de l'exploration mondiale en 2009, tel qu'illustré ci-dessous.



Malgré ce déclin des dépenses mondiales, les activités d'Orbit Garant sont demeurées relativement stables, grâce à la présence importante de la société sur le marché de l'or et à ses relations de longue date avec des clients principaux et intermédiaires dont les baisses en matière de dépenses ont été moins extrêmes. Ces avantages compétitifs, associés à son modèle opérationnel verticalement intégré, ont non seulement permis à Orbit Garant de garder une certaine stabilité malgré l'environnement difficile, mais également de se positionner de façon à croître en ce moment de reprise.

Métaux de base

En 2008, le prix du marché des métaux de base a connu un déclin spectaculaire en réaction directe à la récession économique. À l'inverse, au début de l'année 2009, le prix des métaux de base a commencé à remonter régulièrement et a continué sa progression au cours du second semestre. Un certain nombre de facteurs contribuent à la remontée du prix des métaux de base, notamment un dollar américain en difficulté et de modestes améliorations dans les secteurs mondiaux de l'automobile et du logement. Ce sont les annonces des mesures de stimulation du gouvernement et une forte demande de la Chine un peu plus tôt cette année qui ont largement favorisé l'amélioration du prix des métaux.

Toutefois, bien que les prix des métaux de base aient augmenté, la demande mondiale en dehors de la Chine est restée faible et les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande doivent encore s'améliorer. De plus, la demande de la Chine a récemment diminué, étant donné que les stocks accrus et la production nationale ont contribué à une offre excessive. Cela pourrait entraîner une baisse des prix à moyen terme.

À plus long terme, les métaux de base demeureront essentiellement positifs. En plus d'un certain nombre d'interruptions de l'offre et de conflits du travail attendus, on s'attend à ce que la situation économique mondiale s'améliore progressivement, que la demande des pays en développement se renforce, que la demande d'investissement s'améliore et que le déséquilibre

de l'offre et de la demande s'inverse, entraînant ainsi une meilleure demande pour les services de forage.

Or

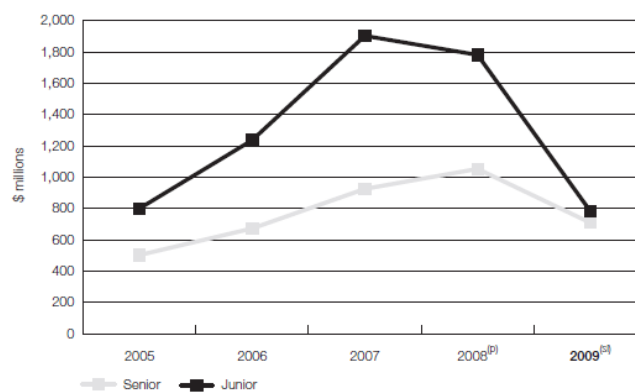
Le prix de l'or s'est très bien maintenu pendant la récession économique et a atteint des sommets au cours du deuxième semestre. À plus long terme, on s'attend à ce que le déficit actif contribue à la faiblesse de la monnaie américaine et stimule l'intérêt soutenu des investisseurs pour l'or à titre de protection contre l'inflation future. Cela devrait entraîner une forte demande régulière pour les services de forage.

Participants au marché

Les budgets de dépenses en capital des sociétés minières et d'exploration du monde entier ont diminué en 2008, et la situation économique et financière mondiale s'est détériorée dans le même temps. Metals Economics Group (MEG) a estimé que les dépenses mondiales relatives à l'exploration avaient chuté par rapport au pic atteint en 2008 avec 13,2 milliards de dollars pour passer à moins de 8 milliards de dollars en 2009.

Avant la récession, les dépenses des petites sociétés dépassaient celles des sociétés importantes et intermédiaires. Toutefois, depuis le début de l'année 2008, la part des dépenses relatives à l'exploration des petites sociétés par rapport aux sociétés principales et intermédiaires a considérablement changé, étant donné que les petites sociétés ont dû conserver leurs capitaux, tandis que les sociétés principales et intermédiaires en bonne santé financière ont en comparaison été peu touchées. Les statistiques de MEG indiquent que les dépenses des petites sociétés en matière d'exploration ont considérablement baissé en 2009 par rapport à celles des grandes sociétés, avec des réductions de budget d'une année à l'autre de 46 % pour les petites sociétés par rapport à 22 % et 28 % pour les sociétés principales et intermédiaires.

Exploration and deposit appraisal expenditures by junior and senior operators, 1999-2009⁽¹⁾



Source: Natural Resources Canada, from the federal-provincial-territorial Survey of Mineral Exploration, Deposit Appraisal and Mine Complex Development Expenditures.

(1) Includes on-mine-site and off-mine-site activities, field work, overhead costs, engineering, economic and feasibility studies, environment, and land access costs.

(p) Preliminary estimates

(a) Spending intentions

Note: Numbers may not add to totals due to rounding.

Après six années consécutives d'augmentations, le ralentissement de 2009 touchant le secteur minier et de l'exploration est également visible au Canada. Ressources naturelles Canada (RNCan) a indiqué que les dépenses en matière d'exploration au Canada totalisaient 2,8 milliards de dollars en 2008, dont 63 % provenaient des petites sociétés, soit 1,8 milliard de dollars, tandis que les sociétés principales et intermédiaires représentaient le solde de ce montant, soit 1 milliard de dollars. RNCan estime qu'en 2009, les dépenses en matière d'exploration au Canada diminueront pour atteindre environ 1,5 milliard de dollars. On s'attend à ce que les dépenses des petites sociétés diminuent de plus de la moitié jusqu'à atteindre 800 millions de dollars, tandis que les dépenses des grandes sociétés devraient tomber à 750 millions de dollars, soit une baisse proportionnellement plus petite.

PERSPECTIVES

En 2009, l'économie mondiale a commencé à connaître une reprise encourageante qui était attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation positive du prix des matières premières. L'or continue de maintenir un niveau élevé et on s'attend à ce que cette tendance se poursuive, étant donné la dévaluation du dollar américain et l'apparition attendue de l'inflation. De la même manière, le prix des métaux de base a augmenté, en grande partie en raison des dépenses de stimulation et à la demande de la Chine. Toutefois, bien que l'économie mondiale ait montré des signes d'amélioration, le rythme de la reprise demeure très incertain à moyen terme.

En se tournant vers l'avenir, il semble que les facteurs essentiels à long terme de l'industrie demeurent positifs, et l'équipe de direction expérimentée d'Orbit Garant pense que la société se trouve en très bonne position. Le modèle d'entreprise d'Orbit Garant a fait ses preuves tout au long de la récession et la direction s'attend à ce que la demande pour ses services reste constante pendant la reprise.

RÉSULTATS D'ENSEMBLE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU PREMIER TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009

PREMIER TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009 * (en millions)	Exercice 2010	Exercice 2009	2010 par rapp. à 2009	Écart
	1 ^{er} trimestre	1 ^{er} trimestre	Écart en \$	%
Revenus * (en \$)	24,4	23,1	1,3	5,6
Marge brute* (en \$)	8	7,5	0,5	6,4
Marge brute (en %)	32,8	32,5		0,3
EBE normalisé* (en \$) ⁽¹⁾	6,2	6	0,2	4,1
Mètres forés	278 974	233 453	45 521	19,4
Bénéfice net* (en \$)	2,5	2,6	(0,1)	(5,4)
Bénéfice net par action ordinaire - Non dilués (en \$)	0,08	0,08	-	-

- Dilués (en \$)

0,08

0,08

- (1) L'EBE normalisé n'est pas une mesure acceptée par les principes comptables généralement reconnus au Canada, et n'a pas de signification acceptée dans le cadre des PCGR. Par conséquent, il se peut que l'EBE normalisé ne soit pas comparable aux mesures similaires proposées par les autres émetteurs. Se reporter à la partie « Mentions complémentaires »

Au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre, Orbit Garant a continué de générer des bénéfices importants. Au cours du premier trimestre de l'année fiscale 2010, Orbit Garant a enregistré une hausse de ses revenus, a maintenu des marges stables, et a constaté une augmentation du nombre de mètres forés par rapport au même trimestre de l'année précédente.

L'augmentation des revenus et de la distance forée était en partie attribuable à l'obtention de nouveaux contrats et à la croissance interne soutenue lors du premier trimestre 2010.

Au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2009, Orbit Garant a généré des bénéfices nets de 2,5 millions de dollars par rapport à 2,6 millions, soit une baisse de 0,1 million de dollars ou de 5,4 %. Cette baisse des bénéfices nets est attribuable à une hausse des charges d'amortissement associées aux dépenses en capital et aux actifs incorporels, ainsi qu'à une augmentation des frais d'administration relatifs au recrutement de cadres pour répondre à la croissance continue de la société.

COMPARAISON DU TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009 AVEC LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2008

PRODUITS CONTRATS	DE	2010			2009		
		Revenus	Bénéfices bruts	Marge brute (en %)	Revenus	Bénéfices bruts	Marge brute (en %)
Information par secteur * (en millions)							
Forage au Canada * (en \$)		22,6	7,3	32,2	21,7	7	32,5
Forage à l'étranger * (en \$)		1,7	0,7	40,1	1,2	0,3	27,6
Fabrication au Canada * (en \$)		-	-	-	0,2	0,1	68,2
		24,4	8	32,8	23,1	7,5	32,5

Au cours de l'exercice ayant pris fin le 30 septembre 2009, la société a enregistré des produits de contrats de 24,4 millions de dollars par rapport à 23,1 millions pendant l'exercice 2008, ce qui représente une augmentation de 5,6 %. Cette hausse des revenus est liée au nombre de mètres forés supplémentaires.

Les revenus de contrats de forage national en surface ont atteint 11,8 millions de dollars au premier trimestre de l'année fiscale 2010 par rapport à 9,6 millions pendant l'exercice 2009, ce qui représente une hausse de 23,2 %. Cette hausse est attribuable à la croissance interne et à l'acquisition de Forage +.

Les revenus de contrats de forage sous terre sont passés de 12,1 millions de dollars au premier

trimestre 2009 à 10,8 millions au premier trimestre 2010, soit une baisse de 10,6 %.

Les revenus de contrats de forage international ont atteint 1,7 million de dollars au premier trimestre 2010 par rapport à 1,2 million à la même période de l'année fiscale 2009. Cette hausse de 45,9 % peut être attribuée au lancement de nouveaux contrats au cours du trimestre.

Fabrication au Canada a produit des revenus négligeables au premier trimestre 2010 par rapport à 0,2 million pendant l'exercice 2009. Pendant le premier trimestre 2010, en raison du climat économique à ce moment-là, la demande de la part des tiers était nulle en ce qui concerne la fabrication d'appareils de forage. Grâce à la filiale de la société, Soudure Royale, Orbit Garant maintient sa capacité à produire de nouveaux appareils de forage, et utilise également Soudure Royale pour fabriquer du matériel et de l'équipement auxiliaire.

MARGE BRUTE

La marge brute globale pour le premier trimestre de l'année fiscale 2010 s'élevait à 8 millions de dollars par rapport à 7,5 millions au cours du trimestre comparable de l'exercice 2009, soit une hausse de 6,4 %.

La marge bénéficiaire brute pour le premier trimestre 2010 s'élevait à 32,8 %, soit une hausse par rapport aux 32,5 % de la même période l'année dernière.

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs s'élevaient à 1,8 million de dollars au premier trimestre 2010, comparés à 1,6 million à la même période en 2009. Cette augmentation des frais résulte des dépenses administratives supplémentaires engagées pour soutenir la croissance de la société. Les frais généraux et administratifs représentaient 7,3 % des ventes, comparés à 7,1 % l'année précédente.

EBE NORMALISÉ (se reporter à MENTIONS COMPLÉMENTAIRES)

L'EBE normalisé au premier trimestre de l'exercice 2010 était de 6,2 millions de dollars par rapport à 6 millions à la même période l'année précédente, soit une hausse de 0,2 million de dollars ou de 4,1 %. L'EBE normalisé au premier trimestre de l'année fiscale 2010 représente 25,5 % des ventes, par rapport à 25,9 % l'année précédente.

CHARGES FINANCIÈRES

Les intérêts sur la dette à long terme sont demeurés inchangés par rapport à l'année précédente, s'élevant à 0,1 million de dollars.

AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles est passé de 0,9 million de dollars pendant le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2008 à 1,3 million pendant la même période cette année. Cette hausse résulte de l'acquisition de Forage + l'an dernier, ainsi que de nouveaux appareils et de l'équipement de forage.

L'amortissement des actifs incorporels est passé de 1 million de dollars au premier trimestre de l'année fiscale 2009 à 1,1 million au premier trimestre 2010, hausse attribuable à l'acquisition de Forage +.

BÉNÉFICES NETS

Les bénéfices nets au premier trimestre de l'exercice 2010 totalisaient 2,5 millions de dollars ou 0,08 \$ par action ordinaire (0,08 \$ en résultats dilués par action), par rapport à 2,6 millions de dollars à la même période l'année précédente, soit 0,08 \$ par action ordinaire (0,08 \$ en résultats dilués par action), ce qui représente une baisse de 5,4 % d'une année sur l'autre.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

*(en millions)	Exercice 2010	Exercice 2009				Exercice 2008		
	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.
Revenus * (en \$)	24,4	28,3	27,7	26,1	23,1	24,6	22,1	18
Marge brute * (en \$)	8	10,7	9,2	8,6	7,5	8,7	7,5	6,3
Marge brute en %	32,8	37,9	33,2	33,1	32,5	35,4	34,1	35
EBE normalisé ^{*(1)} (en \$)	6,2	7,8	7,3	6,9	6	6,6	6,5	5,3
Bénéfices nets * (en \$)	2,5	3,6	3,2	3,2	2,6	1,4	2,8	3
Bénéfices nets - non par action ordinaire (en \$)	0,08	0,11	0,10	0,10	0,08	0,06	0,11	0,12
- dilués	0,08	0,10	0,10	0,10	0,08	0,05	0,11	0,12

(1) L'EBE normalisé n'est pas une mesure acceptée dans le cadre des principes comptables généralement reconnus au Canada, et n'a pas de signification normalisée en vertu des PCGR. Par conséquent, il se peut que l'EBE normalisé ne soit pas comparable aux mesures similaires proposées par les autres émetteurs. Se reporter à la partie « Mentions complémentaires ».

La variation de revenus entre le premier trimestre 2010 et le quatrième trimestre 2009 est liée à la pression de la compétition sur le marché et au ralentissement des projets du Nord, à la demande de nos clients, et tout devrait revenir à la normale à la fin du second trimestre et lorsque la pression exercée par la compétition sur le marché sera retombée.

Malgré un climat économique difficile, Orbit Garant a continué de croître, en ajoutant trois appareils de forage à son parc au premier trimestre de l'année fiscale. La société n'a pas cessé d'augmenter son nombre d'appareils de forage en passant d'un nombre total de 119 appareils à la fin de l'année fiscale 2008 à 136 à la fin de l'exercice 2009 et à un total de 139 appareils à la fin du trimestre en cours.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant les éléments à inscrire au fonds de

roulement d'exploitation hors caisse s'élevait à 4,6 millions de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 30 septembre 2009, par rapport à 4,1 millions de dollars pour la période ayant pris fin le 30 septembre 2008.

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2009, 1,7 million de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations. Ce chiffre est à comparer aux 3,9 millions de dollars correspondants de l'exercice ayant pris fin le 30 septembre 2008.

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement indique une utilisation de 7,2 millions de dollars au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2009. La société a remboursé 7,4 millions de dollars dans le cadre de sa dette à long terme en septembre 2009. Pendant la même période de l'année précédente, le flux de trésorerie provenant des activités de financement indiquait une utilisation de 4 millions de dollars, dont 3,5 millions servaient à rembourser le prêt bancaire, et 0,7 million à rembourser une partie de la dette à long terme.

Au 30 septembre 2009, le fonds de roulement de la société s'élevait à 35,9 millions de dollars, par rapport à 40,2 millions à la même période l'année précédente. Le fonds de roulement de la société sert principalement à financer les frais de main-d'œuvre et l'acquisition des stocks.

La société pense être capable de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et à venir en matière de fonds de roulement, de dépenses en capital et de dette. Les principales dépenses en capital de la société servent à acquérir des appareils de forage et du matériel au sol.

SOURCE DE FINANCEMENT

Les sources principales des liquidités de la société proviennent de l'exploitation et des emprunts en vertu de la convention de crédit modifiée à nouveau et reformulée conclue entre la société et Banque Nationale du Canada Inc. en date du 1^{er} décembre 2008 (la « convention de crédit »), ainsi que du financement par capitaux propres.

Traditionnellement, la société a utilisé les fonds provenant des opérations pour entretenir ses appareils de forages existants et financer la construction ou l'achat de nouveaux appareils afin d'étendre ses capacités et ses autres besoins en fonds de roulement. En vertu de la convention de crédit, la société a actuellement accès à un crédit d'exploitation renouvelable 364 jours par an d'un montant maximal de 7 millions de dollars pour gérer les exigences en fonds de roulement tout au long de l'année.

Conformément aux modalités de la convention de crédit, la société a également obtenu des facilités pour un endettement à long terme renouvelable et dégressif pour une période de quatre ans et pour un montant maximal de 20 000 000 \$, ainsi qu'un crédit renouvelable et dégressif de dépenses en capital pour une période de quatre ans et un montant maximal de 6 000 000 \$.

La convention de crédit contient des clauses restrictives limitant la capacité de la société à entreprendre certaines actions, notamment, les fusions, les liquidations, les dissolutions, les aliénations d'entreprise, la contraction de dettes supplémentaires, l'imposition d'une charge sur les actifs, les garanties, les emprunts, les investissements et les acquisitions de la société,

l'investissement dans des instruments dérivés ou la conclusion de ceux-ci, le versement de dividendes ou d'autres distributions prélevées sur les capitaux propres à des entités apparentées, les dépenses en immobilisations et la vente de certains actifs.

TITRES EN CIRCULATION AU 11 NOVEMBRE 2009

Nombre d'actions	32 738 684
Nombre d'options	1 673 000
Entièrement diluées	34 411 684

IMPACT DES TAUX DE CHANGE

L'exposition principale de la société aux variations des taux de change découlait de certains achats libellés en dollars américains qui sont en partie compensés par les revenus gagnés en dollars américains associés principalement aux activités de forage en surface par circulation inverse. Étant donné que moins de 5 % des revenus sont exprimés en dollars américains, les variations du dollar américain par rapport au dollar canadien n'ont pas de conséquences significatives sur les résultats financiers de la société.

ÉCART D'ACQUISITION

Chaque année ou plus fréquemment, la perte de valeur de l'écart d'acquisition, représentant l'excédent du coût des acquisitions par rapport à la juste valeur des actifs sectoriels nets, est vérifiée lorsqu'un événement indiquant que l'écart d'acquisition a diminué se produit. Lorsque la valeur comptable dépasse la juste valeur, une perte de valeur correspondant au montant de l'excédent est indiquée dans l'état des résultats. Nous avons mené notre vérification de la perte de valeur de l'écart d'acquisition le 30 juin 2009 et avons conclu que la juste valeur dépassait la valeur comptable. Nous avons également conclu qu'un test de la perte de valeur intermédiaire n'était pas approprié étant donné qu'aucun événement ou changement des circonstances n'indique une perte de valeur de l'écart d'acquisition.

MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

a) écart d'acquisition et actifs incorporels

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la société a adopté de façon rétroactive le chapitre 3064 du manuel de l'ICCA, Écarts d'acquisition et autres actifs corporels, qui établit les normes d'identification, de mesure, de présentation et de divulgation de l'écart d'acquisition après son identification initiale et des actifs incorporels. Les normes relatives à l'écart d'acquisition demeurent inchangées de celles incluses dans le chapitre 3062 précédent du manuel de l'ICCA. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Normes internationales d'information financière :

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a publié un nouveau plan stratégique qui affectera grandement les exigences en termes d'information financière

applicables aux sociétés canadiennes. Le plan stratégique du CNC décrit la convergence des normes comptables du Canada et des normes internationales (NIIF) sur une période de transition prévue de cinq ans. En février 2008, le CNC a annoncé que c'est en 2011 que les entités publiques passeront des PCGR du Canada aux NIIF. Par conséquent, la date de transition de la société établie au 1^{er} juillet 2011 nécessitera le retraitement à des fins de comparaison des montants indiqués par la société pour l'exercice se terminant le 30 juin 2011, ainsi que le bilan initial au 1^{er} juillet 2010. La société est actuellement en train de mettre au point un plan de mise en œuvre de la conversion et d'évaluer l'impact de la conversion sur les états financiers consolidés et les divulgations de la société.

FACTEURS DE RISQUE

Voici certains facteurs associés aux activités de la société et au secteur dans lequel elle œuvre. Les renseignements suivants résument uniquement certains facteurs de risque et sont conditionnels dans leur intégralité aux informations détaillées figurant ailleurs dans le présent rapport et dans la notice annuelle de la société en date du 21 septembre 2009, et doivent être lus parallèlement à celles-ci. Ces risques et ces incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la société fait face. Des risques et des incertitudes supplémentaires inconnus de la société à l'heure actuelle, ou que la société considère actuellement comme sans importance, peuvent également influencer les activités de la société. Si de tels risques venaient à se produire, les activités, la santé financière, les liquidités et les résultats de fonctionnement de la société pourraient être considérablement affectés.

Risques associés aux activités et au secteur

Ralentissement cyclique

La demande pour les produits et les services de forage dépend en grande partie du niveau d'exploration minérale et des activités de développement menées par les sociétés minières qui sont à leur tour influencés par le prix des matières premières. Il existe un risque que le prix bas des matières premières puisse considérablement réduire les explorations futures et les dépenses de forage des sociétés minières, ce qui aurait pour conséquence qui pourraient à leur tour entraîner un déclin de la demande pour les services de forage proposés par la société et auraient un impact significatif sur les revenus, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Sensibilité au contexte économique global

Les résultats d'exploitation et financiers d'Orbit Garant sont influencés par de nombreuses conditions commerciales et conjonctures économiques internationales et propres aux pays (notamment l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change) par l'accès au crédit et aux marchés financiers, ainsi que pour les politiques monétaires et de réglementation. La détérioration de la conjoncture économique internationale et nationale, notamment l'augmentation des taux d'intérêt ou la baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur les résultats financiers et la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Confiance envers les employés et conservation des effectifs

En plus de la disponibilité du capital pour l'équipement, l'approvisionnement en foreurs qualifiés, sur lesquels la société dépend pour faire fonctionner ses appareils de forage, constitue un facteur de limitation clé de la croissance des sociétés de services de forage. Ainsi, la capacité à recruter, former et conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité pour tous les prestataires de services de forage. Si la société ne conserve pas ses foreurs qualifiés ou ne recrute pas et ne forme pas de nouveaux ouvriers qualifiés, cela pourrait avoir un effet négatif considérable sur les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société. Par ailleurs, l'augmentation des salaires versés aux foreurs et aux auxiliaires exercera des pressions sur les marges de la société si celle-ci n'est pas capable de refléter de tels coûts sur ses clients en augmentant ses prix.

Coût accru de l'approvisionnement en biens consommables

En cas d'appel d'offres relatif à un contrat de forage sous terre, les coûts d'approvisionnement en biens consommables constituent un facteur clé pour décider des prix. Les contrats de forage sous terre durent habituellement un ou deux ans et exposent la société à une hausse des coûts des biens consommables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une augmentation importante du coût de la main-d'œuvre et des biens consommables pendant cette période peut entraîner des coûts considérablement plus élevés et réduire drastiquement les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Clauses restrictives et à fort effet de levier

Orbit Garant a conclu une convention de crédit modifiée à nouveau et reformulée avec Banque Nationale du Canada le 1^{er} décembre 2008 (la « convention de crédit ») afin de se munir de facilités de crédit pour financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau financier auquel d'Orbit Garant se trouve hissé pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : la capacité d'Orbit Garant à obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir pourrait être limitée; une partie significative du flux de trésorerie d'Orbit Garant provenant des opérations pourrait être consacrée au paiement du principal de la dette et des intérêts, ce qui réduirait les fonds disponibles pour les opérations futures, et certains des emprunts d'Orbit Garant (notamment les emprunts effectués en vertu de la convention de crédit) auraient des taux d'intérêt variables, ce qui pourrait exposer Orbit Garant à des taux d'intérêt accrus pouvant avoir des répercussions négatives sur sa santé financière.

La convention de crédit contient plusieurs clauses restrictives limitant la discrétion de la direction d'Orbit Garant en ce qui concerne certains sujets. Ces clauses imposent des restrictions importantes, entre autres, sur les aliénations d'entreprise et la capacité d'Orbit Garant à créer des privilèges et autres charges, à payer des dividendes ou à faire certains paiements, investissements, acquisitions, dépenses en capital, emprunts et garanties, et à vendre ou à se défaire de quelque manière que ce soit des actifs et à fusionner avec une autre entité. De plus, la convention de crédit contient des clauses financières obligeant qu'Orbit Garant à satisfaire à certains tests relatifs aux ratios financiers et à la santé financière. Toute infraction aux obligations de la convention de crédit pourrait entraîner un manquement qui, s'il n'est pas résolu ou annulé, pourrait provoquer l'accélération de l'endettement correspondant. Si l'endettement dans le cadre de la convention de crédit était accéléré, rien ne garantit que les actifs d'Orbit Garant suffiraient à rembourser l'intégralité de la dette. De plus, la convention de crédit n'arrive à

maturité qu'à son quatrième anniversaire. Rien ne peut garantir que les emprunts ou les financements par actions futurs seront disponibles pour Orbit Garant, ou disponibles selon des modalités acceptables, à hauteur d'un montant suffisant pour financer les besoins d'Orbit Garant. Cela pourrait à son tour avoir des conséquences négatives importantes sur les activités, la santé financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Au 30 septembre 2009, la société respectait l'ensemble des clauses.

Accès des clients aux marchés des actions

Les facteurs économiques peuvent gêner le rassemblement de fonds par les sociétés minières, et en particulier des petites sociétés minières, en vue de financer les activités d'exploration. Ces difficultés auraient un impact négatif sur la demande en services de forage et pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Intégration continue des systèmes administratifs

La société a installé de nouveaux systèmes de comptabilité, d'inventaires, de renseignements sur les activités et de technologie. Ces systèmes sont conçus pour améliorer les activités commerciales et la supervision de la gestion. Il peut toutefois y avoir un certain niveau d'interruption des activités lorsque des informations incorrectes sont émises et utilisées avec confiance alors que la mise en œuvre et la formation sont en cours et que l'attention de la direction se porte sur l'intégration réussie des nouvelles technologies pendant ce processus. Les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société peuvent être gênés par tout problème de mise en œuvre associé aux systèmes de l'entreprise.

Approvisionnement en biens consommables

La forte croissance de la société a imposé une pression sur la capacité de Soudure Royale et d'Usinage X-Spec à produire et à livrer des produits à la société, à savoir de nouveaux appareils de forage et biens consommables. Tout impact négatif sur la capacité de Soudure Royale et d'Usinage X-Spec à livrer leurs produits pourrait limiter la capacité de la société à augmenter son rendement et à augmenter ou maintenir ses revenus et sa rentabilité.

Concurrence

La société est confrontée à une concurrence considérable de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de nombreux concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la société sont présents dans l'industrie minière depuis plus longtemps et disposent de ressources financières et autres plus importantes que celles de la société. La concurrence accrue sur le marché des services de forage peut avoir des répercussions négatives sur la part de marché actuelle de la société, sur sa rentabilité et sur ses possibilités de croissance. Le coût en capital pour acquérir des appareils de forage est relativement bas, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et laisse la possibilité à de nouveaux concurrents de pénétrer sur le marché. Cette tendance expose la société au risque de voir sa part de marché et sa croissance géographique diminuer, ainsi que ses revenus et sa marge pour ses activités existantes. De la même façon, il n'est pas possible de garantir que l'avantage dont bénéficie actuellement la société en termes d'échelle dans la région du Val-d'Or demeurera inchangée. Toute baisse de la position concurrentielle de la société pourrait avoir des répercussions

négatives significatives sur les activités, les résultats d'exploitation, la santé financière et les perspectives de croissance de la société.

Une part significative des activités de services de forage provient de l'attribution de contrats par le biais d'un processus de vente par soumissions concurrentiel. Il est possible que la société perde de nouveaux contrats potentiels qui iront aux concurrents si elle n'est pas capable de faire preuve de résultats fiables et de compétence technique, et de proposer des prix compétitifs dans le cadre de la procédure de soumissions, ou si les sociétés minières décident de ne pas entreprendre de procédure de soumissions.

Incapacité à maintenir et à gérer la croissance

Les revenus de la société ont augmenté au cours des dernières années grâce à l'association d'Orbit et de Garant, à l'acquisition de Drift et Forage +, et à la hausse de la demande pour les services de forage. La capacité de la société à maintenir sa croissance dépend d'un certain nombre de facteurs, dont la plupart se trouvent hors du contrôle de la société, notamment, le prix des matières premières, la capacité des sociétés minières à obtenir des financements et la demande en matières premières des grandes économies émergentes telles que celles des pays BRIC. Par ailleurs, la société est sujette à de nombreux risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en pleine croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient surmener le personnel d'encadrement de la société et nécessiter le recrutement d'effectifs supplémentaires.

Rien ne garantit que la société sera capable de gérer efficacement ses activités d'expansion (y compris les acquisitions), qu'elle pourra soutenir ou accélérer sa croissance ou qu'une telle croissance, si elle est atteinte, entraînera la rentabilité des activités, qu'elle sera capable de recruter et de conserver un personnel d'encadrement suffisant nécessaire pour assurer la croissance, ou qu'elle sera capable de réaliser des investissements ou des acquisitions stratégiques réussis. Le fait de ne pas remplir une seule des dispositions précédentes pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Stratégie future d'acquisition

La société prévoit de continuer à s'agrandir grâce à des acquisitions, en plus de la croissance interne. Il existe une concurrence considérable dans le secteur des services de forage relativement aux acquisitions potentielles attrayantes. Rien ne garantit que les futures occasions d'acquisition se produiront selon des modalités acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou développées seront intégrées avec succès aux activités de la société. Par ailleurs, la société ne peut pas garantir qu'elle sera capable d'obtenir un financement adéquat selon des modalités acceptables pour poursuivre sa stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface de la société durent habituellement de six à douze mois et ses contrats de forage sous terre durent en général de un à deux ans et peuvent être annulés par le client dans un court délai dans certaines circonstances, avec des montants limités ou nuls payables à la société. Il est possible que les contrats existants ne soient ni renouvelés ni remplacés. Si certains ou tous les contrats existants ne sont pas renouvelés ou remplacés, ou s'ils sont annulés, cela pourrait avoir des répercussions négatives significatives sur les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la

société. De plus, la fusion des clients de la société pourrait considérablement affecter les résultats d'exploitation et la santé financière de la société.

Expansion internationale et instabilité

Toute expansion internationale est accompagnée de risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions où la société souhaite s'étendre sont en train de subir une industrialisation et une urbanisation et ne connaissent pas la stabilité économique, politique ou sociale dont bénéficient maintenant de nombreux pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique par le passé et pourraient poser des risques sur lesquels la société n'a aucun contrôle, par exemple, des guerres ou des troubles publics, une instabilité politique, sociale et économique, de la corruption, une nationalisation, des actes de terrorisme, une expropriation sans juste indemnité ou une annulation des droits de contrat, des changements significatifs des politiques du gouvernement, un effondrement de la primauté du droit, des réglementations et de nouveaux tarifs douaniers, de nouvelles taxes et d'autres mesures de protection. Il existe un risque que les opérations, les actifs, les employés ou le rapatriement des revenus de la société soient affectés ou gênés par des facteurs associés à l'expansion internationale de la société, et que cela ait des répercussions négatives importantes sur les résultats financiers, la santé financière, le flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques associés au forage incluent les blessures corporelles et le décès en ce qui concerne les employés, et pour la société, les dégâts causés aux biens et à l'équipement ou la destruction de ceux-ci, la libération de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption des activités sur le site de forage en raison d'activités de forage dangereuses. La survenance de ces événements pourrait avoir des répercussions négatives sur la société, notamment des pertes financières, la perte du personnel clé, des procédures juridiques et causer du tort à la réputation de la société.

De plus, des procédures internes, des employés ou des systèmes médiocres ou inefficaces, de même que des événements externes, pourraient avoir des conséquences négatives sur les résultats opérationnels et financiers de la société. Le risque de pertes, appelé risque opérationnel, existe dans tous les aspects des activités de la société, y compris les interruptions d'exploitation, les pannes techniques, les vols et les fraudes, les dommages causés aux actifs, la sécurité des employés, les problèmes de conformité réglementaire ou d'intégration commerciale, notamment l'intégration des systèmes logiciels comptables d'Orbit et de Garant.

Risque de change

La société connaît actuellement un risque de change d'environ 1,4 million de dollars américains principalement associé aux activités de forage par circulation inverse en surface menées par Drift. Rien ne garantit que ce risque ne changera pas à l'avenir et qu'une partie significative des revenus de la société pourrait être libellée dans une monnaie différente du dollar canadien dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur les résultats financiers, la santé financière et le flux de trésorerie de la société.

Interruptions d'activités

Les interruptions d'activités sont causées par différents facteurs, notamment les interventions de nature réglementaire, les retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires,

les questions de santé et de sécurité ou les goulots d'étranglement au niveau de l'approvisionnement en produits intrants. De plus, la société opère dans différentes régions géographiques, dont certaines sont sujettes à des conditions climatiques rigoureuses et à des catastrophes naturelles ou autres. La survenance de telles conditions ou de toute interruption d'activités pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les résultats financiers de la société, sa santé financière, son flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Risque pour la réputation de la société

Les risques pour la réputation de la société peuvent inclure toute publicité négative, qu'elle soit justifiée ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la société et avoir des conséquences négatives significatives sur les résultats financiers de la société, sa santé financière, son flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. Tous les risques ont un impact sur la réputation, et dans ces conditions, les risques liés à la réputation ne peuvent être dissociés des autres types de risques. Chaque employé et représentant de la société est tenu de se montrer à la hauteur de sa solide réputation en se conformant à l'ensemble des politiques, des lois et des règlements, ainsi qu'en créant des expériences positives avec les clients et les parties prenantes de la société et avec le public.

Manque d'expérience en matière de gestion d'une entité publique

Traditionnellement, l'équipe de direction a dirigé les activités de la société comme un ensemble de sociétés de droit privé. Il n'y a que tout récemment que l'équipe de cadres supérieurs de la société a la responsabilité de la gestion de la société cotée en bourse. Si ces personnes n'étaient pas capables de diriger une société cotée en bourse de façon satisfaisante et d'assurer la conformité de la société avec toutes les obligations d'information continue et les autres obligations applicables aux sociétés cotées en bourse, la société en serait lésée.

Exigences en termes d'environnement, de santé et de sécurité, et considérations connexes

Les opérations de la société sont sujettes à un grand nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, d'États et locaux, ainsi qu'à des permis et à d'autres approbations, notamment ceux se rapportant à la protection de l'environnement et à la santé et à la sécurité des travailleurs qui régissent entre autres, les émissions dans l'air, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (y compris les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage des produits dangereux comme les produits chimiques, les mesures correctives en cas de libération, et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en termes d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison des opérations de la société, celle-ci peut au besoin se retrouver impliquée dans des procédures administratives et judiciaires portant sur les exigences en termes d'environnement, de santé et de sécurité. Les procédures et les enquêtes futures pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, la santé financière et les résultats d'exploitation de la société.

Les employés de la société sont tenus de se rendre sur les chantiers de ses clients, dont beaucoup insistent sur le respect des politiques internes en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Les activités menées sur ces chantiers peuvent impliquer des risques opérationnels pouvant entraîner des blessures corporelles et le décès. Rien ne garantit que l'assurance de la société sera suffisante ou efficace dans toutes les circonstances ou contre toutes les demandes et tous les risques auxquels elle pourrait être assujettie, ou qu'elle sera capable de continuer à obtenir une couverture adéquate en termes d'assurance. Une

déclaration de sinistre reconnue découlant d'un risque pour lequel elle n'est pas entièrement couverte pourrait avoir des répercussions négatives sur les résultats d'exploitation de la société. Par ailleurs, si l'on s'aperçoit que la société ne met pas en œuvre de façon adéquate les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, sa relation avec ses clients se détériorera, ce qui pourrait entraîner une perte de contrats et limiter sa capacité à obtenir de nouveaux contrats.

Limites d'assurance

La société maintient une assurance sur les biens, une assurance responsabilité civile générale et une assurance contre les pertes d'exploitation. Il n'est toutefois pas possible de garantir que ces assurances continueront d'être offertes de façon économiquement réalisable, que tous les événements pouvant mener à une perte ou à une responsabilité sont assurables, ou que le montant des assurances sera à tout moment suffisant pour couvrir chaque perte ou chaque sinistre pouvant impliquer les actifs ou les activités de la société.

Modifications apportées aux lois et règlements

Tout changement apporté aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques liés aux activités de la société auront des conséquences importantes sur les activités de la société et pourront considérablement gêner les activités et les résultats financiers de la société.

Risques juridiques et réglementaires

Les industries minières et du forage sont hautement réglementées au plan juridique et environnemental et en termes de santé et de sécurité. Toute infraction à cette réglementation pourrait entraîner des pénalités, y compris des amendes ou une interruption des activités, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives sur la santé financière et les possibilités futures de gains de la société. De plus, les clients de la société qui exercent dans l'exploration minière sont également sujets à une réglementation au plan juridique et environnemental et en termes de santé et de sécurité similaire qui pourrait influencer de façon significative leurs décisions de valider un projet d'exploration minière ou de développement d'une mine, ce qui aurait donc des conséquences négatives sur la société.

Conditions météorologiques extrêmes et impact des catastrophes naturelles et autres

La société opère dans différentes régions, et certaines sont susceptibles de subir des conditions météorologiques extrêmes. De temps en temps, ces conditions, ainsi que les catastrophes naturelles et autres, peuvent avoir un impact financier négatif sur les opérations menées dans les régions où surviennent ces conditions.

Caractère saisonnier

Les revenus de la société sont marqués par des tendances saisonnières, bien que les variations dues aux saisons ne soient pas significatives. Dans la division du forage sous terre, les fermetures des mines prévues pendant les fêtes et l'été dans certaines régions entraînent une baisse des revenus pendant ces périodes. Dans la division du forage national en surface, les conditions météorologiques du printemps et de l'automne entraînent souvent l'interruption des programmes de forage ou leur aménagement en fonction des variations saisonnières. De la même manière, dans la division du forage international en surface, les conditions météorologiques à certaines périodes de l'année rendent le forage difficile, ce qui entraîne des

variations des revenus.

Risques associés aux structures et aux actions ordinaires

Risques liés au marché des obligations

Tout investissement dans les actions est accompagné d'un risque. Le prix du marché des valeurs mobilières telles que les actions ordinaires de la société est affecté par de nombreux facteurs, notamment, les conditions générales du marché, les variations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la société, les variations des estimations des résultats d'exploitation futurs de la société ou des analystes en valeurs mobilières, les risques mentionnés dans la présente section et les autres facteurs. De plus, les marchés financiers ont connu des fluctuations de prix et de volumes importantes qui sont parfois sans rapport avec les résultats d'exploitation des sociétés ou des industries dans lesquelles ils opèrent. Par conséquent, le cours des actions ordinaires peut fluctuer.

Influence des actionnaires existants

1684182 Ontario L.P. (« 1684182 Ontario ») et 1684182 Ontario (International) L.P. (« 1684182 International ») et, avec 1684182 Ontario, les « investisseurs en capitaux propres ») et Pierre Alexandre, le chef de la direction de la société, détiennent ou contrôlent chacun, directement ou indirectement, environ 17 % et 32 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. De plus, Pierre Alexandre, 6705570 Canada Inc. (dont Pierre Alexandre est un actionnaire à 90 % et Eric Alexandre, le président et directeur de l'exploitation de la société, est un actionnaire à 5 %), Eric Alexandre et les investisseurs en capitaux propres ont conclu une entente de vote (qui demeure en vigueur tant que certains niveaux de propriété sont maintenus) selon laquelle Orbit Garant accepte de nommer, et les actionnaires ont accepté de voter au prorata de leurs actions ordinaires en leur faveur, Pierre Alexandre, Eric Alexandre et James Johnson (un mandant des investisseurs en capitaux propres) et quatre directeurs indépendants (Guthrie Stewart, Jean-Yves Laliberté, Edmund Stuart et Patrick Godin) au conseil d'administration d'Orbit Garant. Les actionnaires ayant pris part à l'entente de vote ont également accepté de voter au prorata de leurs actions ordinaires de la même manière sur toute question présentée devant les actionnaires d'Orbit Garant. Par conséquent, les actionnaires ont l'occasion d'influencer l'orientation stratégique et les politiques d'Orbit Garant, y compris les fusions, les consolidations ou les ventes de tout ou partie de ses actifs, ainsi que l'élection et la composition du conseil d'administration d'Orbit Garant. La capacité ci-dessus mentionnée d'influencer le contrôle et la direction d'Orbit Garant pourrait la rendre moins attrayante dans les offres publiques d'achat et les regroupements d'entreprises, et affecter par conséquent le cours de ses actions.

Ventes futures des actions ordinaires par les actionnaires existants de la société

Les investisseurs en capitaux propres et Pierre Alexandre détiennent ou contrôlent, directement ou indirectement, environ 17 % et 32 % chacun des actions ordinaires en circulation de la société. Bien que certains des actionnaires d'Orbit Garant soient sujets à des dispositions en matière de statu quo pendant une période limitée, si un ou plusieurs de ces actionnaires vendaient un nombre significatif d'actions ordinaires sur le marché public, le prix des actions ordinaires chuterait. De plus, la perception du public que ces ventes puissent se produire pourrait également entraîner une réduction du prix du marché des actions ordinaires.

Dilution

Orbit Garant peut réunir des fonds supplémentaires à l'avenir en émettant des titres participatifs. Les détenteurs des actions ordinaires ne possèdent aucun droit préférentiel de souscription relativement à de telles émissions supplémentaires. Des actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises par Orbit Garant relativement à l'exercice des options accordées. De telles émissions d'actions pourraient, selon leur prix d'émission, diluer de façon significative les intérêts des détenteurs d'actions ordinaires.

Paiement des dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas de verser des dividendes, étant donné qu'elle a l'intention d'utiliser l'encaisse pour la croissance future ou le remboursement de la dette. Par ailleurs, la convention de crédit impose des restrictions sur la capacité d'Orbit Garant à fixer ou à payer des dividendes.

PERSPECTIVES

Bien que les récentes conditions du marché aient créé un cadre d'exploitation difficile pour l'industrie du forage, Orbit Garant constate des améliorations de la demande des clients principaux et intermédiaires, ainsi que de certaines petites sociétés minières, alors que le prix des matières premières continue de connaître une reprise et que l'économie mondiale s'améliore.

La société reste focalisée sur une clientèle composée de grandes sociétés minières et de sociétés intermédiaires qui offrent une meilleure stabilité des revenus, et recherche activement des occasions commerciales auprès de petites sociétés minières en bonne santé financière.

La direction d'Orbit Garant prévoit que la demande pour les services de forage s'améliorera au moment où le prix des matières premières, en particulier celui de l'or et des métaux de base, continue de montrer des signes de reprise.

La société continue de concentrer ses efforts sur l'amélioration de sa productivité et de son efficacité en offrant une formation supplémentaire à son personnel et en améliorant constamment ses processus d'exploitation.

La société continuera d'ajouter de nouveaux appareils de forage en fonction de la demande des clients.

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses en capital de 5,6 millions de dollars pour l'année fiscale 2010.

Le marché des services de forage demeure fragmenté et Orbit Garant continue de rechercher des acquisitions rentables qui seraient avantageuses pour les actionnaires.

La solide position d'Orbit Garant sur le marché et son engagement envers des stratégies éprouvées ont contribué au succès constant de la société et lui ont permis de bien une positionner pour la prochaine phase ascendante du marché.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Le présent rapport contient des références à l'EBE (excédent brut d'exploitation) et à l'EBE

normalisé (EBE rectifié pour tenir compte des frais de gestion, des frais d'intégration et des frais de transaction extraordinaires qui, d'après la direction, facilitent toute comparaison avec des périodes précédentes). La direction pense que l'EBE et l'EBE normalisé constituent des mesures supplémentaires utiles des résultats d'exploitation avant le service de l'emprunt, les dépenses en capital et les taxes sur le revenu. Toutefois, l'EBE et l'EBE normalisé ne constituent pas des mesures des gains reconnues conformément aux principes comptables généralement acceptés du Canada (« PCGR ») et n'ont pas de signification normalisée selon les PCGR. Par conséquent, il se peut que l'EBE et l'EBE normalisé ne soient pas comparables aux mesures similaires proposées par les autres émetteurs. Nous avertissons les investisseurs que l'EBE ne doit pas être considéré comme une solution de rechange par rapport au revenu net ou aux pertes nettes (qui sont déterminés conformément aux PCGR), un indicateur des résultats de la société ou une mesure des liquidités ou des flux de trésorerie. La méthode de calcul de l'EBE ou de l'EBE normalisé de la société peut varier de façon significative par rapport aux méthodes utilisées par les autres sociétés ouvertes, et ne sont par conséquent pas comparables aux mesures du même nom utilisées par d'autres sociétés ouvertes.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE DIVULGATION

Il incombe à la direction de la société d'établir et de maintenir pour celle-ci des contrôles et des procédures en matière de divulgation tels que définis en vertu de la Norme multilatérale 52-109 émise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La direction a conçu les présents contrôles et procédures en matière de divulgation, ou elle a été l'instigatrice de leur conception effectuée sous sa surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la société, y compris ses filiales, sont divulguées au chef de la direction et au directeur financier par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement au cours de la période de préparation des déclarations annuelles.

La direction de la société a évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de divulgation de la société le 30 juin 2009 et a conclu que la conception et l'efficacité de ces contrôles et de ces procédures offrent une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la société, y compris ses filiales, seront divulguées en temps opportun à la direction afin d'assurer une divulgation appropriée.

CONTRÔLES INTERNES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe au chef de la direction et au directeur financier de la société de concevoir les contrôles internes de l'information financière (« CIIF ») ou d'être les instigateurs de leur conception effectuée sous leur surveillance. Les CIIF de la société sont conçus afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière de la société ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que les systèmes ne peuvent qu'offrir une assurance raisonnable et non absolue que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à leur conception, les CIIF comportent des limitations inhérentes et peuvent seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se peut qu'ils ne puissent empêcher les inexactitudes de se produire et en détecter la totalité.

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2009, il n'y a eu aucun changement significatif

des CIIF, et aucun changement de l'évaluation de l'efficacité des CIIF de la société. Par conséquent, le chef de la direction et le directeur financier ont conclu que la conception et l'exploitation étaient efficaces à un niveau d'assurance raisonnable à la fin de la période couverte dans le présent rapport.